

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;

A EWIG,
Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	40 c.
Réclames	30
Faits divers	15

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

14 Juin 1880.

Chronique générale.

UNE MYSTIFICATION

On s'est demandé pourquoi M. Léon Say, élu président du Sénat par la grâce opportuniste et la volonté de M. Gambetta, ne se décidait point à quitter Londres pour venir prendre possession de son fauteuil.

D'abord, les officieux mal informés insinuaient que, la mer étant grosse, l'honorable républicain à tout faire n'osait pas affronter les caprices de la vague.

Et voici maintenant qu'on attribue à M. Léon Say des négociations commerciales de la plus haute importance.

L'ambassadeur in extremis a obtenu de M. Gladstone des concessions que nul autre n'aurait obtenues.

Il va revenir chargé de lauriers diplomatiques, lui qui n'était versé que dans les affaires de Bourse et dans la fabrication des sucres.

Il aura roulé le cabinet anglais, et notre Sénat va lui faire une entrée triomphale.

Qu'a-t-il donc fait de si merveilleux, ce diplomate improvisé ?

La vérité, c'est que ses officieux se moquent de nous.

Ces gens qui ne doutent de rien annoncent très-gravement que M. Léon Say a obtenu de M. Gladstone une réduction de 50 0/0 sur le droit d'entrée des vins de France en Angleterre.

L'occasion est vraiment bien choisie ! C'est à peine si le produit de nos vignobles suffit à la consommation française.

Le vin se paie très-cher en France, et les vigneronniers n'ont pas besoin de l'exportation.

M. Gladstone peut donc, sans risques, favoriser l'entrée de nos vins chez lui.

M. Léon Say a enfoncé une porte ouverte.

Sans doute, en raison de ce grand succès, notre gouvernement fera aux Anglais des sacrifices sur nos industries les plus importantes.

La République tiendra à pouvoir dire que ses relations avec la reine Victoria sont des meilleures.

Après l'histoire de la conversion, l'histoire des traités de commerce.

Décidément, M. Léon Say est l'homme des mystifications.

Samedi soir, vers 2 heures, M^r l'évêque d'Angers, accompagné de M. le vicomte de Bézal et de son vicaire général, a traversé le salon de la Paix pour se rendre dans la salle des séances.

Quelques ricanements républicains ont accueilli l'entrée de l'illustre prélat.

Après avoir reçu les chaleureuses félicitations des députés de la droite, Sa Grandeur est allée prendre place sur le quatrième banc de l'extrême droite, entre M. de Kermenguy, député du Finistère, et M. de Partz, député du Pas-de-Calais.

Avant la séance, l'évêque d'Angers est allé rendre visite au président de la Chambre. Après cette visite à M. Gambetta, M^r Freppel s'est rencontré dans les couloirs avec M. de Cassagnac.

L'évêque d'Angers a serré la main au rédacteur en chef du *Pays*, en lui disant qu'il y avait longtemps qu'il désirait le rencontrer.

Le conseil des ministres s'est réuni samedi matin à l'Élysée, sous la présidence de M. J. Grévy.

On a arrêté définitivement la forme du projet d'amnistie plénière ; c'est, paraît-il, M. Constans qui a pris l'initiative de cette proposition radicale. Mais c'est à M. Fallières, sous-secrétaire d'État, qu'on en attribue la rédaction.

Le projet, dont les bases ont été arrêtées vendredi soir, accordant l'amnistie plénière à l'occasion de la fête républicaine du 14 juillet, a été approuvé par le Président de

la République, et M. de Freycinet le déposera aujourd'hui lundi sur le bureau de la Chambre.

Il a été également, samedi, fortement question à l'Élysée des décrets dont l'échéance approche. M. Constans est toujours décidé à marcher en avant. Il n'y a rien de changé sur ce point.

Par décrets du 11 juin :

M. Challemel-Lacour, sénateur, ambassadeur de la République française près la Confédération suisse, est nommé ambassadeur de la République française près S. M. la reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, impératrice des Indes, en remplacement de M. Léon Say, dont la démission est acceptée.

M. Emmanuel Arago, sénateur, est nommé ambassadeur de la République française près la Confédération suisse, en remplacement de M. Challemel-Lacour.

Les journaux anglais ont annoncé une interpellation de M. O'Donnell relativement à la nomination de M. Challemel-Lacour. Un seul, le *Daily Chronicle*, a donné le texte complet de la notice de M. O'Donnell. Nous en empruntons la traduction à la *Presse* :

« M. O'Donnell. — Lundi, je demanderai au sous-secrétaire des affaires étrangères si M. Challemel-Lacour, dont il a été parlé comme du futur ambassadeur de France en ce pays, est la même personne qui fut préfet du gouvernement provisoire « du 4 Septembre 1870 » et qui fut mêlé dans l'affaire du massacre de quelques prisonniers à Saint-Lazare, et qui depuis a été condamné par les tribunaux de France à payer 75,000 francs de dommages-intérêts pour avoir participé au pillage d'un couvent.

» Je demanderai aussi si ce n'est pas lui dont on avait suggéré à Berlin la nomination au poste d'ambassadeur, et si on n'y renonça pas par déférence pour l'opinion que manifesta le gouvernement prussien ? »

Que pensent de cela MM. de Freycinet et Gambetta ?

Quel soufflet !

Le *Temps* se plaint de ce que les congrégations manquent de « déférence envers le gouvernement, la Chambre et la loi au nom de laquelle l'un et l'autre ont parlé ».

Les « Jésuites », il fallait les laisser aux prises avec des décrets qui ne leur « réservent pas de merci », et ne pas s'obstiner dans une abstention systématique qu'on ne manquera pas d'interpréter comme une désobéissance concertée.

Il aurait été sage « d'inonder le ministère de l'intérieur, la questure de la Chambre, les bureaux du conseil d'État des demandes et des pièces justificatives exigées par les décrets. » Ainsi, on aurait pu trouver grâce pour « la situation digne d'intérêt de certaines associations religieuses », provoquer même « une mesure générale, c'est-à-dire la mise à l'étude d'une loi sur les associations et la substitution d'un droit commun plus ou moins large au régime qui est actuellement en vigueur ».

La liberté de la France se mesurant à la « déférence » accordée ou plutôt refusée aux gouvernants républicains ! Voilà, certes, une thèse originale de despotisme, mais elle manque de sérieux. Le législateur a seul le droit « d'abolir » des lois, dit le *Temps*. Il serait assez difficile à notre confrère d'expliquer comment, au nom des mêmes « lois existantes », les Jésuites sont d'ores et déjà frappés sans possibilité de se pourvoir devant le Parlement, alors qu'au contraire les autres religieux non autorisés sont invités à la « déférence ».

Il est dit que jusqu'au bout le ministère sera aussi ridicule dans ses fallacieuses promesses qu'odieux dans ses menaces fanfaronnées.

Quant aux congrégations, elles ont tenu à rester en communauté d'honneur avec l'illustre compagnie, qui a le glorieux privilège de servir de point de mire aux attaques révolutionnaires ; repoussant des suggestions perfides et injurieuses, elles attendent à

FEUILLETON DE L'ECHO SAUMUROIS.

L'ORPHELINE DU 41^e

(Suite.)

Je n'avais pas franchi cent mètres qu'il me rejoignit. Il était à cheval. Supposant qu'il se rendait à Alger, je ralentis le pas d'Abzi pour le laisser me dépasser. Mais il ralentit également l'allure de sa monture, et se tint à une faible distance de moi. Me suivait-il ? Je pressai, j'excitai mon cheval, je l'arrêtai court. Celui de sir James exécutait les mêmes mouvements. Décidément j'étais suivie : il ne me convenait pas de l'être davantage, et, pour me débarrasser de ce cavalier importun, je fis faire à Abzi une évolution que n'oseraient tenter une écuyère de cirque.

Forçant l'animal de se dresser sur ses sabots de derrière, par un brusque mouvement je lui fis décrire une courbe rapide et retomber de toute sa hauteur, juste en travers de la route, barrant le passage à sir James, et serrant sa bête de si près, qu'elle lui était la possibilité de faire un pas de plus.

— Sir, dis-je, ne me suivez point ; je n'ai pas sollicité votre compagnie.

— Vous la supporterez cependant. Votre petite

évolution qui risquait cent fois pour une de casser les reins de ce cheval et de vous tuer sur le coup, m'a donné le droit, et j'en use, de penser que vous projetiez d'attenter à vos jours. Je veille sur eux ; votre vie m'est précieuse.

— Ma vie vous est précieuse ? oui, comme celle de Néréisse à votre cousin Kinstone ! Trêve de plaisanteries, sir James ; j'ai Stopp pour sauvegarde, il me suffit. Les Bédouins sont au désert, la route n'a pas de précipices, et dans quelques minutes nous serons à Alger. Pour un Anglais, amateur de péripéties étonnantes, le trajet est monotone, et comme il est d'ailleurs de mauvais goût d'imposer sa société... Sir James, séparons-nous.

Sir James ne bougea point, ne sourcilla même pas ; un diabolique sourire aux lèvres, il semblait prendre plaisir à voir l'impatience me gagner. Elle me gagnait en effet.

— Séparons-nous, répétais-je ; nous ne pouvons ni ne devons nous revoir.

— Voilà justement ce que je ne veux pas qui arrive, miss, et, à cette fin, je vous reconduis à Alger.

— Mais c'est de la persécution, cela ! A quoi présumez-vous arriver avec de telles fins ? Serait-ce, ajoutai-je ironiquement, à me faire accepter votre portrait, votre calligraphie et vos bouquets de fleurs ? Cadeaux perdus. Je n'ai pas, moi, d'étoiles en diamants à vous donner en échange.

— Miss, mettez votre cheval au pas ; j'ai à vous parler.

Son commandement était bref. J'obéis, tout en étant effrayée de l'ascendant qu'il avait sur moi.

Nous marchâmes côte à côte. Sir James, pensif, ne se pressait pas de reprendre la parole.

— Vous êtes une enfant, me dit-il enfin, on ne donne pas aux enfants des bouquets symboliques, des bagues et des portraits, hochets d'amours passagères qu'un revirement dans les idées brise. Mais, s'il ne vous sont pas indifférents, on s'attache à eux... Miss Hélène, me comprenez-vous ?

— Non, dis-je simplement.

— Je vais parler plus clairement... Vous m'inspirez un sentiment qui n'est pas de l'amour, mais une affection paternelle. Vous m'intéressez, quoique vous ne me passionnez pas. Car votre caractère, votre esprit, votre cœur, sont à former et à développer, pour avoir du pouvoir sur un cœur, un esprit et un caractère exceptionnels comme les miens. J'ai passé les phases orageuses de la vie, je suis sorti de ces épreuves avec la connaissance du bien et du mal. J'ai lu dans le livre de l'humanité ce que j'étais, ce que sont mes semblables. J'ai joui, j'ai pensé, j'ai vécu : les fougues et les ardeurs de la jeunesse se sont amorties, mes sensations se sont réglées, je suis calme. Mais sous l'enveloppe d'acier, sous le masque d'impassibilité de sir James, le cœur n'est point mort... Miss Hélène, voulez-vous de ce cœur,

voulez-vous vous contenter de l'affectueuse estime qu'il vous offre et lui permettre de conquérir une place dans l'amitié de l'enfant, pour qu'il puisse espérer le premier sourire de la femme ?

Interdite, je gardais le silence. Avais-je compris ? Il s'intéressait à moi, il voulait gagner mon amitié, et, si j'y consentais, m'épouser.

Ma vanité triomphait d'être l'objet d'une distinction spéciale de sir James : l'orgueil me fit oublier mes belles théories sur les mariages entre étrangers ; mais cet oubli ne dura guère : Épouser le baronnet, devenir sa femme, une partie de lui-même, me saisissait. Nos natures étaient incompatibles, elles jureraient de se trouver rapprochées. Quand je causais avec sir James, l'ironie, le sarcasme, la satire, alimentaient nos entretiens. Il y avait compression ; nous nous quittons contrariés ; et je me séparais de lui avec l'allégresse du petit oiseau qui s'échappe des filets de l'oiseleur, comme si je reprenais possession de ma liberté et de ma volonté.

Vraiment je ne pouvais me le représenter mon mari !

A mon idée, un mari était un second père qui me chérirait comme mon père me chérissait et que j'aimerais comme je l'aimais ; or, le baronnet n'avait rien d'un père.

Je le regardais. Ses yeux brillaient d'un éclat inaccoutumé, arrêtés sur moi avec un mélange de

l'œuvre le gouvernement qui est dans un embarras auquel nous ne sympathisons nullement.

Le Temps voit dans la ferme résistance, qui met le cabinet à la gêne, le résultat de certaines influences, et il blâme « les conseillers politiques ».

Le Journal des Débats avait déjà fait une observation analogue.

M. le général Clinchant est nommé gouverneur militaire de Paris, en remplacement de M. le général Aymard, décédé.

Il n'avait jamais été question, pour ce poste, du général de Galliffet.

Le remplaçant à Châlons du général Clinchant n'est pas encore désigné.

Le Voltaire assure que les instructions données aux préfets sur l'exécution des décrets sont très-énergiques. Dans la journée du 30 juin, ils devront faire procéder, par force s'il est nécessaire, à la fermeture des établissements des Jésuites; aucun moyen dilatoire ne sera admis. Les Jésuites ne pourront laisser qu'un ou deux membres pour veiller sur les objets laissés dans leurs immeubles.

Il est très-vrai que l'on a fait dans le Finistère une chasse effrénée aux cas d'invalidation contre M^r l'évêque d'Angers qui n'a pas mis une seule fois les pieds dans sa circonscription pendant la période électorale. Mais nous croyons savoir que devant les résultats infructueux de cette chasse et l'écrasante majorité obtenue par M^r Freppel, ce projet a été abandonné.

M. le duc de Padoue, député, ancien ministre de l'intérieur sous l'Empire, a, parait-il, voté la même année dans deux communes différentes. Encore quand nous disons la même année, c'est une manière de parler, car le premier vote a été émis en 1879 et l'autre en 1880, mais ce double vote eut lieu dans la même année électorale. Faut-il le poursuivre? La Chambre, consultée dans ses bureaux, a répondu non; consultée ensuite en séance publique, elle a répondu oui.

Malgré les efforts de la commission, en majorité républicaine, s'exprimant par l'organe de M. Trarieux, les poursuites ont été votées par 315 voix contre 438.

Comment expliquer cette contradiction? M. Gambetta l'a voulu, et tous les républicains ont abandonné à son malheureux sort la commission qu'ils avaient nommée eux-mêmes. On prétend parfois que M. Gambetta veut se débarrasser d'une Chambre aussi incapable; il aurait bien tort, il n'en trouvera jamais une plus servile.

Au cours des débats, M. de Cassagnac a rappelé un délit commis par un autre député, M. Jean David, du Gers, a prononcé un discours dans une mairie à une réunion électorale à laquelle il n'avait pas droit d'as-

sister. Pourquoi n'est-il pas poursuivi? demande M. de Cassagnac. Pourquoi? Mais parce qu'il est républicain. M. Jean David nie le fait, M. de Cassagnac le maintient et la censure est prononcée contre lui. Ainsi vont les choses.

La fête du 14 Juillet sera célébrée, en même temps qu'à Paris, dans la plupart des grandes villes de la République française.

Les municipalités prennent leurs dispositions à cet effet.

A l'occasion de la fête du 14 Juillet, un grand nombre de décorations seront non-seulement accordées à l'armée, mais aussi à l'administration civile. Des préfets, des sous-préfets, des directeurs, etc., seraient nommés ou promus dans la Légion-d'Honneur.

Hourrah! pour le sous-préfet d'Orange (Vaucluse). C'est un maître homme, et qui veille au salut de la R. F.

Il n'a pas interdit les processions, non. Mais il a défendu aux jeunes filles d'aller en procession avec des ceintures vertes et des branches de lys, — emblèmes séditionnels.

Hourrah! pour le sous-préfet d'Orange (Vaucluse).

On a distribué un immense rapport de M. Tirard, ministre de l'agriculture, qui commence par cette vérité de la Palisse: « Les loups sont des animaux nuisibles et dangereux... » Suit un projet de loi fixant les primes pour la destruction des susdits animaux de la manière suivante:

Cent francs par tête de loup ou de louve non pleine;

Cent cinquante francs par tête de louve pleine;

Quarante francs par tête de louveteau.

Est considéré comme louveteau l'animal dont le poids est inférieur à 8 kilogrammes.

Lorsqu'il sera prouvé qu'un loup s'est jeté sur des êtres humains, celui qui le tuera aura droit à une prime de deux cents francs.

Bah! M. Tirard, par le temps qui court, ce ne sont pas les loups à quatre pattes qui sont les plus nuisibles et les plus dangereux.

A QUEL USAGE SERT LA LIQUEUR DES CHARTREUX.

Un ecclésiastique du diocèse de Grenoble nous communique les détails suivants au sujet des secours distribués par les religieux de la Grande-Chartreuse.

Ils feront mieux comprendre l'embarras du gouvernement à appliquer en cette circonstance les décrets contre les religieux, embarras qui procède moins encore peut-être du sentiment de la reconnaissance que de la crainte de mécontenter de nombreux électeurs:

« A Saint-Laurent-du-Pont, les Chartreux ont bâti à leurs frais une église magnifique,

Je lui répondis en soupirant :
— Jamais!...

(A suivre.) AUGUSTA COUPRY.

Publications de mariage.

Louis-Camille Favé, sans profession, et Marie-Thérèse Nouri, sans profession, tous deux de Saumur.

Nicolas Boret, fondeur (veuf), et Marie-Augustine Chesneau, couturière, tous deux de Saumur.

Charles Regnard, valet de chambre, de Saumur, et Marie-Françoise Hubert, cuisinière, de Saint-Gildas (Côtes-du-Nord).

Julien-Jean Guibault, valet de chambre, et Ernestine-Augustine Halbert, domestique, tous deux de Saumur.

Joseph-Léon Gaignard, pêcheur, de la Menitère, et Augustine Poisson, domestique, de Saumur.

Pierre Branchereau, domestique, de Doué-la-Fontaine, et Marie-Louise Gautier, domestique, de Saumur.

Ernest Duballet, charron, et Adeline-Eugénie-Louise-Honorine Lucas, lingère, tous deux de Saumur.

la maison d'école et le presbytère: le tout a coûté un million. Lors de l'incendie qui détruisit une partie du bourg, ils ont fait rebâtir les maisons, nourri et vêtu les habitants.

Dans onze communes, les Chartreux ont fait bâtir dans chacune d'elles l'église, la cure, la mairie et l'école. Voici les noms pour ceux qui voudraient vérifier les faits: Saint-Pierre-des-Chartreux, Saint-Pierre-d'Entremont (Savoie), Saint-Joseph, Miribel, Entre-deux-Guiers, Villette, Corbel (Savoie), La Ruchère, Merland, Saint-Christophe.

Dans un nombre infini d'autres communes, ils ont contribué à la construction de ces édifices publics.

Les enfants pauvres des écoles avoisinant la Chartreuse reçoivent gratuitement les fournitures de classe, le pain et les vêtements. A l'époque des semailles, les religieux fournissent aux habitants pauvres le blé et les pommes de terre.

A l'institution des sourds-muets de Currière, ils entretiennent à leurs frais 40 à 50 enfants. Ils ont, en outre, contribué à la fondation de plusieurs écoles libres. On a dit que leurs bienfaits s'étendaient à 25 lieues à la ronde. Il fallait dire: « A la France entière, où une somme de plus de deux millions est distribuée annuellement aux pauvres, sans compter ce qui va au delà des mers secourir d'autres infortunés.

Enfin, du haut de leur montagne, ils soulagent toutes les misères. Ainsi, à l'hôpital de la Corrière, dans les trois dernières années, ils ont secouru 4,556 malades qui ont passé 48,357 journées. »

LE RACHAT DES CHEMINS DE FER.

M. Lebaudy vient enfin de déposer son rapport sur la question du rachat partiel du réseau d'Orléans, dont les conclusions sont déjà connues et généralement repoussées par l'opinion publique.

C'est un procès-verbal plutôt qu'un rapport où se trouve consignée l'opinion bien arrêtée de la commission de poursuivre envers et contre tous le rachat général de la Compagnie d'Orléans, entendant bien poser en principe à cette occasion le rachat général simultané ou successif de toutes les Compagnies de chemins de fer.

On n'avait jamais appliqué sur une plus grande échelle le principe de l'expropriation pour cause d'utilité publique; mais, avant de le faire, la commission aurait dû examiner si vraiment il y avait à cela utilité publique reconnue, et s'il ne devait pas au contraire en ressortir un trouble dans nos intérêts financiers et commerciaux.

Aucune bonne raison ne nous est apparue, dans ce volumineux rapport, pouvant en justifier les conclusions; — nous n'y avons trouvé que des motifs d'inquiétude et de défiance.

Les théories radicales ont toujours quelque chose d'aventureux, dont on se défie à bon droit. On y passe facilement de la liberté illimitée à l'autocratie la plus absolue. Si la Révolution de 89 voulait l'indépendance, une liberté indéfinie, appliquée à la fois à la politique et à l'industrie; si elle affranchissait le travailleur de toutes entraves, en abolissant les maîtrises et les jurandes; si elle repoussait le monopole ou tout ce qui avait avec lui des points d'affinité et de ressemblance, où en sommes-nous aujourd'hui?

Le monopole, c'est la Révolution qui veut le rétablir à son profit, le plier à ses volontés, après avoir tout fait pour s'en emparer et ne plus rien laisser à l'industrie privée.

L'Etat a entre les mains le monopole du timbre, celui des tabacs, celui des postes, des dépêches, de la poudre; il lui faut celui des transports, et avoir ainsi sous sa main, du haut en bas de l'échelle sociale, une armée assouplie à ses ordres.

La commission n'a vu qu'un seul côté de la question soulevée, l'intérêt politique ramené à la fondation définitive d'un régime démocratique, antipathique à la France et à ses véritables besoins comme à ses tendances. — Pour atteindre ce but, elle veut que l'Etat soit le grand-maître, le régulateur de toutes choses, le monopolisateur; c'est le césarisme appliqué à l'industrie, commandant, dirigeant, et hors duquel aucune aspiration, aucune action, aucun mouvement ne doivent se produire.

Nous sommes bien loin de l'affranchissement préconisé en 89. Jamais peut-être on n'avait préparé de liens plus étroits et plus

propres à la fois à arrêter l'essor de l'industrie et à l'étouffer même sous de faillacieuses promesses.

Le monopole doit être l'exception, il faut au commerce un développement facile, une liberté complète dans ses mouvements. Les subventions sont même des chaînes que nous ne lui souhaitons pas; et si la politique doit être bannie de quelque part, c'est bien de l'industrie, où ses caprices et ses fluctuations n'apporteraient que des ruines, puisque la stabilité et la confiance lui sont absolument nécessaires.

Le monopole, dans un Etat, est donc toujours dangereux, surtout quand il a, par sa nature, des tendances à une restriction illimitée. Réduit, il peut rendre des services; cantonné dans une province ou un département, il peut être utile, mais il ne l'est pas particulièrement lorsqu'il est aux mains de particuliers qui l'exploitent à leurs risques et périls, avec sagesse, avec précaution, et l'examen que comporte celle d'une entreprise privée et bien ordonnée, pour donner satisfaction aux intérêts en jeu.

C'est dans cette orbite que se meuvent la Compagnie du chemin de fer d'Orléans et les autres Compagnies, et c'est ainsi qu'elles ont rendu d'éminents services et si merveilleusement contribué au développement du commerce.

Nous avons lu le rapport Labaudy avec soin. Nulle part nous n'y avons trouvé des attaques sérieuses, nulle part nous n'avons rencontré de graves reproches à l'égard de la Compagnie d'Orléans. Ses tarifs sont-ils trop élevés? On ne le dit pas; et par ce simple motif que le gouvernement est chargé de les étudier et de les approuver, et d'en demander la modification, et encore parce que les tarifs de nos chemins de fer français sont moins élevés que ceux de tous les autres pays d'Europe, à l'exception du réseau belge, qui est exploité par l'Etat.

Que peut-on lui reprocher? Rien.

Que peut-on relever contre les autres Compagnies? Rien encore.

Depuis deux ans, les Compagnies n'ont-elles pas réalisé de sensibles améliorations dans leur service? — Si d'un côté elles ont adopté une taxe kilométrique uniforme, dont près de la moitié, 0,35 cent. sur 0,80 cent., appartient à l'Etat, d'autre part, ne chauffent-elles pas les wagons en hiver et tous les trains ne sont-ils pas pourvus de voitures de toute classe?

D'autres améliorations sont-elles réclamées? De suite elles sont mises à l'étude. Quant à la sécurité des voyageurs, elle est assurée, et les Compagnies sont si sévèrement condamnées aux réparations civiles, qu'elles ont tout intérêt à y veiller de très-près; aussi n'avons-nous guère à enregistrer que des accidents causés par des révolutions climatiques.

Est-ce que l'Etat pourrait mieux faire?

Est-ce qu'en couvrant tous les employés de sa responsabilité il motiverait ainsi de leur part une surveillance plus exacte?

Est-ce qu'en mêlant la politique au service, l'Etat ne viendrait pas désorganiser les services et diminuer la sûreté des voyageurs?

Est-ce qu'on ne trouverait, dans les chefs de train et les chefs de station, de garanties que sur la présentation de brevets de civisme républicain?

Concluons donc de tout cela qu'avec la politique on n'a rien fait de bien et qu'avec le radicalisme on sème partout le désordre. C'est pour cela que les chambres de commerce, les chambres consultatives, les conseils généraux et d'arrondissement ont protesté et protestent encore contre le rachat des chemins de fer.

Si ces réclamations n'ont pas modifié les résolutions de la commission, nous espérons du moins que, reprises à la tribune de la Chambre, elles seront entendues et comprises au Sénat.

On ne peut ainsi, de gaieté de cœur, sans vouloir rien entendre, nous lancer en de nouvelles aventures financières qui retomberaient de tout leur poids sur les contribuables.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Les conférences pour la défense des libertés religieuses et des droits des pères de famille se multiplient sur tous les points du territoire.

Hier dimanche, il s'en est tenu sept: à

Lyon, Amiens, Mâcon, Tournon, Saint-Amand, Crest (Drôme) et Angers. A Angers, l'orateur était M. Ernoul, ancien ministre.

L'éminent conférencier a fait l'histoire des célèbres décrets du 29 mars, en a démontré l'absurdité et l'illégalité, a émaillé sa conférence d'une foule de réflexions heureuses, de considérations du plus haut intérêt, et a vivement conseillé les vrais amis de la liberté et les citoyens animés de l'amour de la patrie de combattre par tous les moyens légaux l'application de ces tristes décrets.

Le discours de M. Ernoul a été chaleureusement applaudi et a produit, sur l'auditoire, composé de plus de 2,000 personnes, l'impression la plus favorable.

A la fin de la séance, le président de la réunion, M. le général de Place, a lu une protestation contre les décrets du 29 mars, protestation qui a été acceptée à l'unanimité. M. Ernoul donnait vendredi, au Mans, une conférence qui a eu le même succès que celle d'Angers, et nous croyons devoir lui prédire qu'il sera non moins chaleureusement acclamé le 18 à Bordeaux et le 20 à Limoges, où il est attendu.

Depuis l'avant dernière nuit, la Loire a cru sensiblement. Aujourd'hui lundi, à midi, l'eau semble avoir atteint son maximum à 3^h 10, à l'étiage du pont Cessart.

Courses de Verrie-Saumur.

DIMANCHE 20 JUIN 1880.

PROGRAMME.

PRIX DU CHATEAU DE MARSON (Course de haies. — Gentlemen. — Welter-Handicap). — Un objet d'art offert par M. Baillou de la Brosse, pour chevaux de chasse et de promenade domiciliés à Saumur quinze jours au moins avant la course, et n'ayant pas, en 1880, pris part à une course publique autre que celles réservées aux chevaux de chasse. — Entrée : 20 fr., au second. — Distance : 1,800 mètres environ.

PRIX DU CERCLE SAINT-HUBERT (Steeple-Chase. — A réclamer). — 1,000 fr. offerts par le Cercle Saint-Hubert, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, à réclamer pour 5,000 fr. — Entrée : 50 fr., au second. — Poids : 4 ans, 71 kil. ; 5 ans et au-dessus, 78 kil. Le cheval qui sera mis à réclamer pour 3,000 fr. recevra 6 kil. de décharge ; pour 2,000 fr., 9 kil. En outre, les demi-sang recevront 3 kil. de décharge, et les gentlemen 3 kil. — Distance : 3,000 mètres environ.

PRIX DU PARC (Course de haies. — Handicap). — 1,500 fr. pour tous chevaux. — Entrée : 100 fr., moitié forfait, s'il a été déclaré. Les entrées au second jusqu'à concurrence de 500 fr. Les jockeys courant contre des gentlemen prendront 3 kil. de surcharge. — Distance : 2,600 mètres environ.

PRIX DE VERRIE (Grand Steeple-Chase. — Handicap). — 2,000 fr. pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus. — Entrée : 150 fr., forfait, 50 fr., s'il a été déclaré. La moitié des entrées au second. Tout gagnant de la journée prendra 5 kil. de surcharge. Les gentlemen recevront 3 kil. de décharge. — Distance : 4,000 mètres et 22 obstacles environ.

PRIX DES VENEURS (Hunt and Military. — Steeple-Chase). — Un objet d'art pour hacks, poneys et chevaux d'armes, de chasse et de promenade de la région. (Les commissaires se réservent le droit d'accepter dans cette course ou de refuser les chevaux qu'ils jugeront convenables.) La tenue de chasse en habit rouge est de rigueur. — Poids commun : 75 kil. — Distance : 2,500 mètres environ.

Engagements jusqu'au jeudi 17 juin, avant midi, chez M. Guinebert, 8, rue d'Alsace, à Saumur.

PRIX DU FAGOT (Course de haies. — Gentlemen). — Un objet d'art pour chevaux de chasse et de promenade engagés ou qualifiés pour le prix du Château de Marson (le gagnant excepté), montés par des gentlemen n'ayant jamais gagné une course quelconque. — Entrée : 20 fr., au premier. — Poids libre. — Distance : 1,300 mètres environ.

Engagements jusqu'au jeudi 17 juin, avant midi, chez M. Guinebert, 8, rue d'Alsace, à Saumur.

La Société des Steeple-Chases de France vient d'adresser à la Société des Courses de Verrie-Saumur un prix exceptionnel de 2,000 fr. pour un grand steeple à travers pays, dans les conditions suivantes :

2,000 fr. pour tous chevaux n'ayant pas couru depuis le 1^{er} janvier 1880 en course publique autres que celles réservées aux hacks et chevaux de chasse. Entrée, 50 fr. Poids, 70 kil. Les pur sang prendront 5 kil. de surcharge. Distance, 4,000 mètres environ à travers la campagne.

Les engagements sont souscrits chez M. Mérieux, 3, rue Royale, à Paris, jusqu'au jeudi 17 juin, avant midi.

Lundi 21 juin : Tir aux Pigeons. — A une heure : GRAND PRIX DE VERRIE (international). — Une bourse de 1,000 fr., ajoutée au produit d'une poule de 100 fr.

Mardi 22 juin : Paper-Hunt.

Nous nous empressons de porter à la connaissance des personnes de la campagne la nouvelle suivante :

Comme les années précédentes, des travailleurs militaires sont mis à la disposition des cultivateurs pour les travaux de la fenaison, de la moisson et des vendanges.

Toute personne qui désirera obtenir des travailleurs devra en adresser la demande aux préfets. Cette demande devra être faite sur papier timbré, revêtue de l'avis du maire et indiquer très-lisiblement le nom et le domicile du pétitionnaire, ainsi que la date à laquelle il désire que les travailleurs soient rendus chez lui.

M. l'abbé Bédouin, vicaire à la Visitation de Saumur, a été nommé curé de Sermaise, arrondissement de Baugé.

M. l'abbé Bels, vicaire au Champ, canton de Thouarcé, a été nommé vicaire à la Visitation de Saumur.

Par décret du Président de la République, M. Mary est nommé maire de Vibiers, et M. Piau, adjoint.

SQUARE DU THEATRE.

Musique Municipale de Saumur.

Directeur : M. MEYER.

Concert du Dimanche 20 juin 1880, à 8 heures du soir.

Programme.

1. La Municipale, marche..... G. FABRE.
2. Ouverture de Tancredi..... ROSSINI.
3. Le Congrès musical, air varié..... PIVET.
4. Ouverture de Nabuchodonosor..... VERDI.
5. Tout à la joie, polka..... FAHRBACH.

Théâtre. — La représentation d'hier soir a été excellente de tous points : salle comble, spectacle aussi gai que varié, artistes de premier ordre, chaleureux applaudissements et rappels. C'est un grand succès de plus pour la troupe des Variétés en voyage. Dans un prochain numéro, nous reparlerons de cette brillante soirée.

Sivori, le célèbre violoniste que nous applaudissons à Saumur il y a un an environ, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'Honneur.

Les Chevaux de bois. — Notre Foire d'été, qui doit commencer vingt jours après l'ouverture de celle d'Angers dite du Sacre, s'ouvrira donc vers le milieu de la semaine.

Un des principaux attraits de cette Foire sera sans contredit la présence du magnifique établissement de grands chevaux de bois qui, il y a deux ans, a obtenu tant de succès à Saumur, place de la Bilange. Nous apprenons, en effet, que le manège de M. Georget, complètement renouvelé et plus confortable encore que nous l'avons connu, arrive ces jours-ci en nos murs. Il sera installé, cette fois, dit-on, place de l'Hôtel-de-Ville, près du Square.

Allons, tous les amateurs, enfants, jeunes gens, femmes et jeunes filles de la ville et de la campagne, préparez-vous à prendre place au manège.

On écrit de Doué-la-Fontaine au *Journal de Maine-et-Loire* :

« A la veille de la Fête-Dieu, à Soulanges, un sot a fait le pari qu'il passerait devant la procession avec son cheval et sa charrette. Quelle fut sa stupéfaction, dimanche matin, prêt à mettre son projet à exécution, de trouver son cheval crevé dans l'écurie. »

» Il a perdu le pari et le cheval. »

NANTES.

Le Conseil municipal de Nantes a décidé que, le jour de la distribution des drapeaux à Paris, il y aura à Nantes fête « patriotique. »

A cet effet, il a voté une somme de 15,000 francs. Une commission de trois membres a été chargée d'arrêter le programme de cette fête.

Le nommé Pierre Leroy, qui devait passer en Cour d'assises aujourd'hui lundi, pour tentative d'empoisonnement sur une famille de onze personnes au moyen d'arsenic mêlé au pain destiné à cette famille, s'est suicidé pendant la nuit de mercredi à jeudi dans sa cellule.

ANCENIS.

La fête annuelle d'Ancenis aura lieu le

dimanche 4 juillet prochain avec le concours de la musique militaire de la garnison. Contrairement aux années précédentes, la cavalcade historique ne figure point dans le programme.

RENNES.

Le sieur Coirre, cordonnier, âgé de 46 ans, habitait, à Rennes, un appartement, rue du faubourg de Nantes.

Au commencement de la semaine, il a été trouvé inanimé et sanglant, au milieu de sa chambre. Le malheureux était criblé de coups de sabre.

Le vol a été le mobile du crime, les armoires et le secrétaire ayant été soigneusement fouillés.

Une femme sur laquelle planent les plus graves soupçons a été arrêtée. On recherche activement les autres assassins, qui seraient au nombre de trois, paraît-il.

NIORT.

Nous lisons dans la *Revue de l'Ouest* :

« M. l'ingénieur Debize est venu passer quelques jours à Niort, afin d'examiner les terrains sur lesquels on projette d'établir une manufacture de tabacs. »

» On annonce que le ministre a aussi promis à la députation de Poitiers d'établir une manufacture de tabacs.

» Nous savons ce que valent les promesses, surtout avant les élections. Nous ne croirons à l'établissement d'une manufacture de tabacs à Niort, que quand elle sera construite. »

LAVAL.

On écrit de Laval, 9 juin :

« La maison des Pères Jésuites de Laval est située sur le boulevard de Tours, à proximité du faubourg de la Coconnière, l'un des plus peuplés et incontestablement le plus pauvre de la ville. Les aumônes qu'ils répandent autour d'eux sont incalculables. Il y a un jour de la semaine où la loge du frère portier est littéralement assailli par des malheureux qui régoient chacun un plus ou moins grand nombre de pains, proportionné au chiffre de leur famille. Aussi la population nécessiteuse du voisinage voit-elle arriver avec épouvante cette terrible échéance du 29. »

» L'établissement de Saint-Michel est pour les Jésuites non pas une résidence, mais un scolasticat, c'est-à-dire une maison d'études philosophiques et théologiques pour préparer des professeurs. Les Pères n'y sont jamais moins de cent cinquante à deux cents. Une personne du quartier, que nous consultons l'autre jour, nous disait que leur départ serait pour Laval une perte annuelle de plus de cent trente mille francs, et qu'en outre il ne fallait pas compter dans ce chiffre les dépenses occasionnées par le va-et-vient considérable d'étrangers que leur présence amenait journellement dans nos murs.

» En 1872, M. le comte de Vauguion eut la bonté de prêter aux Jésuites italiens exilés son château des Alleux-en-Cossé, près Laval. Les Pères y devinrent bientôt la Providence du pays. S'ils quittent les Alleux, ce sera, nous disait-on, une perte pour Cossé de cinquante mille francs par an.

» Nous avons encore, près de Laval, deux couvents, l'un de Trappistes, l'autre de Trappistines. De six lieues à la ronde, les paysans leur apportent le lait de leurs vacheries qui, entre leurs mains, devient l'excellent fromage de Port-Salut. Ce n'est pas seulement l'abondance, c'est la richesse pour la contrée. Si tous, propriétaires et fermiers, en bénéficient, les petits métayers qui sont réduits pour vivre aux expédients y trouvent encore leur compte.

» Ceux-ci surtout sont loin de bénir le gouvernement qui les prive de la source unique de leurs revenus, et leur enlève l'intérêt de l'argent qu'ils avaient économisé sou par sou, pour bâtir une étable devenue désormais inutile par suite du départ des religieux.

» Si nos législateurs se préoccupaient de l'intérêt matériel des populations, ils y regarderaient à deux fois avant de laisser appliquer les décrets du 29 mars. »

Faits divers.

UNE ANTIQUITE SCANDINAVE.

On vient de découvrir à Sandeherred, en Norvège, une antiquité scandinave, tout à fait unique

en son genre. C'est un de ces bâtiments à voiles que montaient autrefois les pirates de la Norvège, les Vikings ou enfants des flords, et sur lesquels ils se lançaient à la poursuite de l'ennemi à travers l'Océan. Sa longueur est d'environ 75 pieds. On l'a trouvé dans un monticule, tout armé et équipé, comme s'il allait mettre à la voile pour une course lointaine.

Tous les appareils dont se servaient les Northmans dans la manœuvre sur mer paraissent y être représentés. C'est ainsi qu'on rencontre des courroies de diverses dimensions, mais presque toutes de même forme. La plus grande partie d'un mâst est bien conservée ; il y a des restes de voiles et de cordages, ainsi que des fragments ou des spécimens entiers d'ustensiles qui attireront l'attention des antiquaires. On a trouvé entre autres des morceaux de bois de chêne de forme singulière, également travaillés et échancrés circulairement pour donner passage aux cornages, des bèches, des boucliers, ou plutôt les plaques de fer de boucliers, car le bois a disparu.

Un fait intéressant, c'est que la forme de ces boucliers et leur mode de suspension à l'intérieur du navire des Vikings rappellent les représentations de ces armes défensives que l'on voit sur la belle tapisserie de Bayeux, en Normandie. Cette tapisserie, brodée au onzième siècle, et le plus ancien ouvrage de ce genre que l'on connaisse, figure, comme on sait, la conquête de l'Angleterre par Guillaume de Normandie, en une série de cinquante-cinq scènes brodées sur une toile de lin avec des laines de huit couleurs différentes.

Dans la scène de la traversée de la Manche par les guerriers de Guillaume le Conquérant, les boucliers sont disposés à l'intérieur de chaque vaisseau exactement comme dans le voilier que l'on vient de découvrir à Sandeherred. Trois squelettes de chevaux ont été aussi trouvés près du gouvernail du vaisseau norvégien. Lorsque le bateau des Vikings aura été complètement retiré du monticule, on croit qu'il sera possible de le remettre à flot et de l'amener par mer jusqu'à Christiania, où il sera déposé au musée de l'Université.

UNE HEUREUSE DECOUVERTE.

Un pharmacien de Vaucouleurs, M. MARÉCHAL, vient de découvrir un merveilleux remède, le *Spasalgique*, qui enlève instantanément les névralgies et les migraines, les maux de dents et les maux de tête.

Le *Spasalgique-Maréchal*, qui coûte 2 fr., se trouve dans les bonnes pharmacies. — Le dépôt à Saumur est chez M. NORMANDINE.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 12 juin.

Le développement continu des cours, malgré la fin de la semaine, prouve que nous avons raison de croire à la durée de la hausse. Notre 5/0 s'établit à 119.70. L'Italien fait 87.50. Le Florin d'Autriche, à 77.80, se dirige sensiblement vers le cours de 78 qui ne tardera pas à être franchi.

Les mêmes dispositions se retrouvent sur les titres de nos Sociétés de crédit. La Société Financière est à 555. Le Crédit Lyonnais se négocie à 950 et 952.50. La Banque de Paris dépasse largement le cours de 1,100 à 1,115. On voit que nos prévisions se réalisent exactement.

La Banque d'Escompte est très-recherchée sur le marché du comptant. Les portefeuilles de l'épargne accueillent ce titre et le conservent parce qu'ils ne peuvent trouver dans aucune autre valeur une sécurité semblable avec des chances aussi importantes de plus-values.

Le Crédit Mobilier et la Banque Franco-Egyptienne se maintiennent à un même prix, 695. La Société Générale française de Crédit est fort demandée aux environs de 730. Il n'est pas douteux que cette valeur atteigne prochainement le cours de 800.

Le Crédit Industriel est à 721.25. La Société de Dépôts et de Comptes-Courants se retrouve à 712.50. A ces cours, c'est une plus-value de 160 à 170 francs par titre que peuvent attendre les actionnaires de la Banque Française et Italienne qui exercent leur droit de préférence sur les actions de la Banque de Dépôts et d'Amortissement. On voit que cette faveur sera, pour eux, l'occasion d'un large profit.

Le Crédit Foncier oscille de 1,290 à 1,285.

Salernes, 13 février 1879.

Monsieur MICHEL, pharmacien à Aix.

Je profite de l'occasion d'un messenger de Salernes pour vous prier de vouloir bien être assez bon de m'envoyer encore quatre flacons de votre Elixir antirhumatismal. Comme depuis dix-huit ans je ne me suis pas senti mieux qu'à présent, et ne voulant pas en être dépourvu je présente au renouvellement du sang, je vous prie de m'envoyer ces quatre flacons par le retour du messenger, et plus tard je vous adresserai une lettre de remerciement du bien que votre Elixir antirhumatismal m'a fait, des souffrances que j'endurais depuis dix-huit ans, et qu'aujourd'hui, grâce à votre Elixir, je me trouve, Dieu merci, assez bien pour pouvoir faire mes petites affaires.

Pas autre chose à vous dire pour le moment que de bien vouloir recevoir mes prières et le remerciement du bien que vous m'avez fait.

Votre humble et dévoué,

Dame BERNARD, accouchense,

à Salernes (Var).

(Voir aux annonces.)

Plus d'**ASTHME**
SUFFOCATION
et **TOUX**
Indication gratis franco.
Ecrire à M. le C^{te} CLERY
à Marseille.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
 rendues sans médecine, sans purges et sans frais
 par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements même en grossesse, diarrhée, dysentérie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement,

anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYCLER, instituteur à Cheyrous (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr. 50; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 32 fr. — La Revalescière chocolatée, bonne digestion et sommeil rafraîchissant. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt : Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; Goussier, pharmacien et épiciers. — Du Barry et C^o (Limoges) 8, rue Castiglione, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 JUN 1880.

Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	86 1/2	» 10	»	»	Crédit Foncier colonial	425	»	»	»	C. gén. Transatlantique	640	»	2 50	»
3 % amortissable	87 70	» 20	»	»	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1290	»	»	»	Canal de Suez	1030	»	5	»
4 1/2 %	115 25	» 25	»	»	Obligations foncières 1877	368	»	2	»	Société autrichienne	605	»	»	»
5 %	119 45	» 20	»	»	Obligations communales 1879	480	»	»	3 50	OBLIGATIONS.				
Obligations du Trésor	522 50	»	»	»	Obligat. foncières 1879 3 %	478 25	»	1	79	Est	386 50	»	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	525	»	75	»	Soc. de Crédit ind. et comm.	721 25	»	»	»	Midi	395 50	»	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	238	»	»	»	Crédit mobilier	695	»	2	50	Nord	399 25	»	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	510	»	»	»	Crédit Foncier d'Autriche	785	»	5	»	Orléans	396	»	»	»
— 1865, 4 %	527 50	»	2	50	Est	740	»	»	»	Ouest	396 50	»	»	»
— 1869, 3 %	409	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1342 50	10	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	396 75	»	»	»
— 1871, 3 %	405	»	»	»	Midi	1035	»	5	»	Paris (Grande-Ceinture)	389 75	»	»	»
— 1875, 4 %	510	»	»	1	Nord	1645	»	»	»	Paris Bourbonnais	397	»	»	»
— 1876, 4 %	518	»	»	»	Orléans	1205	»	6	25	Canal de Suez	575	»	»	»
Banque de France	3400	»	»	»	Compagnie parisienne du Gaz	1315	»	»	5					
Comptoir d'escompte	960	»	20	»										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS, GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
 3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
 6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers), omnibus-mixte.
 8 — 56 — — — — — soir,
 11 — 25 — — — — — omnibus-mixte.
 4 — 32 — — — — —
 7 — 15 — — — — — express-omnibus.
 0 — 37 — — — — — (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
 3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.
 8 — 21 — — — — — omnibus.
 9 — 40 — — — — — express.
 12 — 40 — — — — — soir, omnibus-mixte.
 4 — 44 — — — — —
 10 — 28 — — — — — express-poste.
 Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UN TERRAIN

Situé à Saumur, rue Dupetit-Thouars, n° 5,

Sur lequel sont édifiés divers bâtiments, comprenant cinq chambres; hangars, écuries, remises et greniers; le tout couvrant une superficie de 400 mètres.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire, rue Beaurepaire. (355)

A LOUER

PRÉSENTÉMENT,

MAISON

Située à Saumur,

RUE DE LA TONNELLE,

Actuellement occupée par M. Courtet, négociant.

S'adresser à M. COURTET. (553)

M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un clerc.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE REMISE

Située rue du Champ-de-Foire.

S'adresser à M. CHEVRET. (296)

A VENDRE

UNE BONNE PAIRE DE MEULES

De 1 mètre 20 cent.

Bluterie, tournants et virants d'un moulin à cavier.

S'adresser à M. Félix DAVY, rue des Moulins, à Saumur. (252)

M. GILBERT-FAUVEL, de Beau-lieu, demande un apprenti.

VIN DE PROPRIÉTAIRE

Garanti PUR et NATUREL

des crus les meilleurs et les plus fins pour VINS DE TABLE.

Envois franco jusqu'à destination.

— Prix très-réduits.

S'adresser à M^{me} veuve Hyp. THOMAS, propriétaire à BÉZIERS. (96)

Le Journal des Tirages Financiers

(10^e Année)

PARIS — 18, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18 — PARIS

PROPRIÉTÉ DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE

dont les Actions sont inscrites à la Cote officielle de la Bourse

Capital : SIX MILLIONS de francs

Est indispensable à tous les Porteurs de Rentes, d'Actions et d'Obligations. — Très-complet. — Paraît chaque Dimanche. — 16 pages de texte. — Liste officielle des Tirages. Cours des Valeurs cotées officiellement et en Banque. — Comptes-rendus des Assemblées d'Actionnaires. — Etudes approfondies des Entreprises financières et industrielles et des Valeurs offertes en souscription publique. — Lois, Décrets, Jugements intéressant les porteurs de titres. — Recettes des Chemins de fer, etc., etc.

L'ABONNÉ A DROIT :

AU PAIEMENT GRATUIT DE COUPONS

À L'ACHAT ET À LA VENTE DE SES VALEURS

sans Commission

Prix de l'Abonnement pour toute la France et l'Alsace-Lorraine :

UN FRANC PAR AN

ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

EXCELLENT VIN ROUGE

DE TABLE.

120 fr. la barrique de 220 litres, fût compris, rendu franco en gare de l'acheteur.

S'adresser à MM. THAUBAUX et ROUX, propriétaires à Restigné, près Bourgueil (Indre-et-Loire), ou à M. Novion, quai de Limoges, 51, à Saumur.

Sur demande, envoi franco d'échantillons. (251)

ON DEMANDE un ménage JARDINIER.

Position avantageuse à prendre de suite et logement.

S'adresser au bureau du journal.

MALADIES CHRONIQUES

Vices du sang, cancers de toute nature, épilepsie, ulcères, goutte, asthmes, catarrhes, rhumatismes, toux, maladies de la peau, de la poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie et des voies urinaires.

ON NE PAIE les honoraires qu'après la guérison. Telle est la garantie donnée par M. ROBBE, Docteur homœopathe, 80, rue d'Amsterdam, à Paris. Consultations de 2 heures à 6 heures, par correspondance. (Affranchir.) (126)

50, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
ENCRE NOUVELLE
 MATHIEU-PLESSY



Croix de la Légion d'Honneur à l'Exposit univ. de 1867.

ENCRE NOUVELLE Double Violet

A COPIER

Adoptée par toutes les grandes Administrations.

DÉPÔT CHEZ TOUS LES PAPETIERS

FABRIQUE DE GRILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT

Rue Saint-Nicolas, à Saumur.

A l'honneur de prévenir sa clientèle que, pour satisfaire aux nombreuses demandes qui lui sont faites, il transférera, à partir de la Saint-Jean prochaine, son magasin rue Nationale, 54, à Saumur, et ses ateliers, rue de l'Arsenal, 7, quartier des Ponts.

Volières, Poulaiers, Faisanderies, Tambours à poissons, Obélisques pour chiens, Corbeilles et Entourages pour jardins, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles en grillage et en fer tourné.

NOTA. — Vente de Fil de fer pour vigne. — Prix modéré. (277)

LA PROVINCIALE

Compagnie anonyme d'Assurances contre l'Incendie, le Châtiment en résultant

Et contre les ACCIDENTS CORPORELS et MATÉRIELS

Capital social : DIX MILLIONS de Francs

Siège de la Société : Paris, 13, rue Grange-Batelière

Outre les assurances collectives, individuelles et responsabilité civile contre les accidents de toute nature, la Provinciale a innové en France diverses combinaisons contre les accidents arrivant aux voyageurs. Elle assure ceux-ci au moyen d'une police-chèque valable pendant un temps déterminé; elle vend également des tickets d'assurance pour 1, 2, 3 et 4 jours, dont le prix varie, suivant la somme assurée, de 10 c. à 1 fr. 45.

S'adresser au siège de la Compagnie, à Paris, ou à ses agents en province.

ELIXIR ANTI-RHUMATISMAL

DE SARRAZIN MICHEL, d'Aix (Provence).

Guérison sûre et prompte des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines. 10 fr. le flacon pour 10 jours de traitement. — UN FLACON SUFFIT ORDINAIREMENT.

Dépôt chez tous les principaux pharmaciens de chaque ville; à Saumur, chez M. NORMANDINE. (391)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le